

ABONNEMENT

NOMBRE	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclamations, —.....	30
Faits divers, —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 AVRIL

Nos ateliers étant fermés le lundi de Pâques, l'*Echo Saumurois* ne paraîtra pas après-demain.

La surveillance des finances

Les derniers incidents parlementaires ont montré l'intérêt qu'il y aurait à modifier le règlement de la Chambre des députés au sujet de la discussion du budget et de la surveillance des finances françaises.

Un des membres les plus laborieux du Parlement avait compris cet intérêt depuis longtemps déjà, car il s'est fait le promoteur d'une modification intérieure de la Chambre, bien avant les récents débats où l'on a fait de si étranges révélations.

L'honorable M. de la Martinière voudrait que tous les députés eussent le droit d'assister aux séances de la Commission du budget. Ce serait pour nous une innovation, mais elle a déjà pénétré dans plusieurs Parlements étrangers.

En Autriche, tandis que les séances de toutes les autres Commissions sont secrètes, celles de la Commission du budget sont publiques.

En Angleterre, la Commission du budget examine le budget « en comité », c'est-à-dire dans une séance générale intime que préside un président spécial.

La Belgique est sur le point d'imiter l'Angleterre; déjà un rapport dans ce sens est déposé.

En Allemagne, en Prusse, les Commissions du budget ne sont pas ouvertes à tous, mais toutes les communications entre les commissaires et le gouvernement sont écrites, imprimées et distribuées à tous les députés.

Mêmes procédés en Hollande et en Danemark.

M. de la Martinière dit très justement :

« L'expérience nous a appris qu'il fallait toujours compter avec des indiscrétions inévitables; mais, dans certaines circonstances exceptionnelles, il peut être admis que la Commission décide, à l'image de ce que peut faire la Chambre elle-même, qu'elle se forme en comité secret. Il n'y a pas à vrai dire de difficultés matérielles. Le principe admis, rien ne serait plus facile pour la Commission que de régler l'ordre de ses travaux de façon à laisser à tous les députés la possibilité de les suivre. On verrait très vite la sélection s'opérer entre les auditeurs et, comme en Autriche et en Angleterre, les travaux du budget seraient suivis par les députés qui se sont particulièrement consacrés à l'étude de ces graves questions. »

« Quel que soit le système que l'on adopte, il est certain du moins qu'il faudrait en choisir un qui réponde mieux que le nôtre aux exigences du régime parlementaire, aux droits des représentants et à la bonne gestion des finances publiques. »

EN PAYS PROTESTANT

Au moment où M. Ricard, ministre républicain et protestant, poursuit l'évêque de Mendocou coupable seulement d'avoir recommandé, d'une manière générale, aux catholiques de son diocèse, de voter pour des candidats catholiques, il est utile de signaler ce qui se passe en Angleterre, pays protestant.

La *Croix* a reçu communication d'un manifeste adressé aux électeurs de Chelsea et qui vient d'être affiché en gros caractères, bleus sur blanc, à la porte de toutes les églises catholiques du district. On sait que Chelsea est un quartier de Londres.

Cet appel est ainsi rédigé :

Aux électeurs catholiques de Chelsea

Sainte-Marie, Cadogan street, S. W.
31 mars 1892.

« Nous, le clergé catholique du district, recommandons à votre bonne volonté la candidature du lieutenant-colonel W. Oughton Giles qui, sur notre demande, avec notre plus cordial désir, se présente encore pour le poste qu'il a déjà rempli comme administrateur des Hospices pour Chelsea. »

« Le colonel Giles a parfaitement tenu les engagements qu'il prit avec nous l'année dernière : — de travailler pour l'intérêt des pauvres et des contribuables — et, plus particulièrement, pour celui de nos catholiques pauvres et de leurs enfants. »

« Le colonel Giles a déjà eu un plein succès au prix de grands efforts. Il a notamment obtenu que l'on reconnût le travail de votre clergé, dans l'Hôpital, en faisant voter un salaire pour le Révérent Père Servite qui visite nos nombreux malades dans cet établissement, et qui, par ce fait, occupe maintenant une position officielle. »

Vos obéissants et fidèles serviteurs,

† JACQUES, Evêque d'Emmais.
P. A. APOLLONI, Prieurs des Servites.
H. SÉBASTIEN BOWDEN, Supérieur de l'Oratoire.
J. J. GREENE, receveur de Kensal New Town.

Voici ce que l'on peut dire, écrire, imprimer, publier, en pays protestant, en pleine ville de Londres, quand on appartient à la minorité catholique.

Comparez avec ce qui se passe en France, où une minorité athée opprime odieusement la majorité catholique.

M. LE COMTE DE PARIS
Et le Conseil Municipal de Villamanrique

On lit dans *El Espanol*, journal de Séville, du 8 avril 1892 :

« La Yutamiento de Villamanrique a pris dans sa session publique du 13 du mois de mars, en union avec la junte des associés, une décision qui honore ce conseil. La réunion avait pour objet de rechercher la manière de se procurer des ressources en vue de porter remède à la situation qu'avaient créée les dernières inondations. »

« L'alcade Don Manuel Riesco Gonzales déclara que, quoiqu'il fût pourvu au manque de

nourriture, résultat du manque de travail, par la généreuse munificence de S. A. R. le Comte de Paris qui, avec la plus grande libéralité, n'a pas cessé un seul jour de distribuer du pain et de l'argent sous la direction du digne administrateur de ses biens en Andalousie, M. Noël, et de son régisseur, M. Pons, plus de 40,000 pesetas ayant été ainsi distribués sous une forme ou sous une autre, qu'il y avait nécessité de rechercher des ressources pour relever les maisons écroulées des pauvres, de telle façon que ceux-ci ne demeurassent pas sans abri, et dans ce but, qu'il adresserait une demande au gouvernement de Sa Majesté, comptant sur l'appui généreux et efficace de S. A. R. la Comtesse de Paris, puisque cette auguste personne et son généreux époux avaient déjà fait plus qu'on ne pouvait le désirer.

« Etant tombée d'accord sur ce point important, la junte décida :

« D'adresser l'expression chaleureuse de sa reconnaissance à LL. AA. RR. pour leurs généreuses libéralités dans les calamités présentes, et de leur demander l'autorisation de placer leurs portraits dans la salle des séances de la Yutamiento à côté de celui de la reine régente comme un signe de reconnaissance à l'égard des bienfaiteurs de Villamanrique ; »

« De nommer une commission présidée par l'Alcade qui irait remercier au nom de la Yutamiento de la junte des associés et du pays tout entier, LL. AA. RR. pour la charité et l'amour qu'Elles ont témoigné au bourg de Villamanrique. »

Nous pouvons ajouter que la démarche de la commission municipale a été faite près de Monseigneur le Comte de Paris.

INFORMATIONS

Depuis deux jours des individus de nationalité espagnole arrivent à Paris en assez grand nombre.

La police a reçu l'ordre de les surveiller, d'autant plus que certaines personnalités, notamment connues pour appartenir au parti anarchiste, s'étaient portées à leur rencontre en arrivant à Paris.

LE MANDAMENT DE L'ÉVÊQUE DE MENDE

Le préfet de la Lozère est arrivé jeudi soir, appelé à Paris pour donner des renseignements sur la circulaire de Mgr Batifolier et sur la façon dont elle a été découverte avant qu'elle n'eût été publiée.

On est très embarrassé, au conseil d'Etat, sur l'issue à donner à cette affaire. Il est difficile, en effet, de statuer d'une façon convenable sur l'envoi d'un mandement qui n'a été ni expédié ni lu.

EST-CE BIEN RAVACHOL ?

L'histoire suivante en ferait douter :

Un de nos confrères, pour savoir à quoi s'en tenir, a ramené à Paris le frère du prétendu dynamiteur, M. Henri Kœnigstein, qui n'a pas reconnu son frère sur la photographie que le service anthropométrique a fait répandre.

Cette photographie d'ailleurs est insuffisante. Elle a été faite au lendemain de l'arrestation et

présente un Ravachol boursofflé par les coups, dépeigné, la moustache tombante, la chemise déchirée, en un mot méconnaissable. On aurait pu faire une épreuve plus fidèle, on ne l'a pas voulu.

En tout cas, sur cet échantillon le frère ne le reconnaît pas.

Cependant, afin de s'éclairer de son doute, M. Kœnigstein, muni de deux pièces authentiques établissant sa parenté, s'est présenté à M. Athalin qui en a référé à M. de Beaurepaire. Le procureur général a refusé toute autorisation, fût-ce celle de communiquer avec le prévenu à travers une vitre.

M. Quesnay de Beaurepaire dit n'avoir refusé cette autorisation que parce qu'il avait craint quelque subterfuge des anarchistes. Ce n'est que jusqu'à plus ample informé qu'il a refusé le permis de visiter.

Cette résistance ne fait pas moins l'objet de nombreux commentaires.

Pas de vrais coupables

Décidément nous voguons en pleine incohérence. L'introuvable Gustave Mathieu, l'anarchiste que l'on a désigné pendant si longtemps comme le complice de Ravachol, serait innocent.

C'est absolument officiel et M. Athalin, juge d'instruction, a rendu en sa faveur une ordonnance de non-lieu.

Les raisons qui ont motivé la cessation de poursuites sont des plus simples et feu M. de La Palisse lui-même ne dirait pas mieux. La police n'étant point parvenue à mettre la main sur Gustave Mathieu, celui-ci n'a pu, naturellement, être confronté avec ceux qui, dans le cas contraire, seraient devenus ses co-détenus.

En conséquence, les preuves ont fait défaut au parquet, qui n'a pu impliquer Mathieu dans l'affaire des anarchistes dynamiteurs. Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que ne pouvant affirmer que Mathieu est coupable, on ne peut davantage répondre qu'il ne l'est pas. C'est monumental !

D'un autre côté, les soi-disant complices de Ravachol ont été relâchés tour à tour.

Enfin, si l'on en croit certains bruits, les aveux de Ravachol seraient absolument fantaisistes et le farouche dynamiteur aurait gardé de Conrart le silence prudent.

Donc : Gustave Mathieu ne sera pas poursuivi ; Chaumentin, Béala, Simon et Mariette, Foubert, maintenus sous les verrous, ne sont, on le sait, que des comparses ; Emile Mathieu et les autres inculpés ont été relâchés ; Ravachol s'est contredit à chaque interrogatoire, l'on est moins fixé que jamais sur son compte.

Conclusion : la caserne Lobau ainsi que les maisons du boulevard Saint-Germain et de la rue de Clichy ont sauté toutes seules.

Autre chose. Après l'arrestation de Ravachol on a distribué de nombreuses récompenses. M. Dresch a été décoré de la Légion d'honneur pour avoir arrêté, assisté de six agents, un individu, qui, d'après ses déclarations, est l'auteur de différentes tentatives criminelles ; on a décoré un officier de paix, M. Fédé, qui, lui, avait des titres incontestables : tous les indi-

vidus qu'il a arrêtés comme anarchistes, depuis un mois, ont « tous été remis en liberté ».

Inutile d'ajouter qu'à la suite de ces faits étranges, un certain désarroi règne à la préfecture de police, où l'on a toujours considéré Mathieu comme complice de Ravachol.

Au Palais, la nouvelle est l'objet de toutes les conversations.

La question du Dahomey

Le sous-secrétaire des colonies n'a reçu aucune nouvelle concernant le prétendu enlèvement des otages européens à Whydah par les Dahoméens.

La Justice publie une déposition signée : Bayol, ex-gouverneur des rivières du Sud, où M. Bayol déclare que, malgré ses instances, le commandant Fournier a dû, en vertu d'une dépêche du ministère de la marine, lui refuser, comme il l'avait déjà fait au commandant Terrillon, de débarquer un seul marin, bien que M. Terrillon fût exposé à un retour offensif des Dahoméens.

Le Figaro a interviewé, à Nantes, le R. P. Dorgère, missionnaire africain, qui a été chargé de négocier le traité de 1890 avec Bebanzin.

Le Père Dorgère estime que l'intérêt de la France est de s'emparer du Dahomey, que convoitent les Anglais et les Allemands qui nous y suscitent des difficultés afin de nous en faire partir et de prendre notre place.

Le Père Dorgère est convaincu qu'ils nous suffirait de frapper un grand coup et de marcher sur Abomey avec 5,000 hommes. Nous serions alors maîtres du pays.

Dans le *Matin*, M. Charles Laurent déclare que le Ministère Loubet a reçu un sanglant camouflet à la suite de l'appréciation de M. Lafargue, disant que ses amis et lui ont confiance dans le Cabinet Loubet.

Le *Siècle* estime qu'il eût été sage, si M. Cavaignac était en mesure, de répondre immédiatement d'une façon claire et catégorique à la question de M. Boissierin. L'incident du *Sané* serait maintenant clos au lieu de rester un mois pendant et le ministre de la marine ne serait pas l'objet d'interprétations désobligeantes pour lui-même ou pour son prédécesseur.

Le réveil agricole en France

Une des premières conséquences des dispositions stipulées en faveur de l'agriculture dans le projet de renouvellement du privilège de la Banque de France a été de déterminer dans le pays un courant très marqué en faveur des placements agricoles.

A la veille de la mise en souscription des obligations de la Compagnie Gujan et la Teste dont nous avons, à plusieurs reprises, entretenu nos lecteurs dans notre Bulletin financier, nous croyons devoir indiquer sommairement la situation de la Compagnie et le programme dont elle poursuit la réalisation.

La Compagnie Agricole et Viticole de Gujan et la Teste, possède dans la Gironde, à 15 lieues de Bordeaux, près du bassin d'Arcachon, un domaine d'une grande étendue,

connu sous le nom de Villenarie, dans la plaine dite de Cazau. Il mesure une superficie de 720 hectares d'un seul tenant, dont 200 hectares plantés de vignes.

Toute la propriété, de l'Ouest à l'Est, est traversée par un système très complet de drainage et d'irrigation qui constitue un puissant et rare moyen d'exploitation agricole, surtout dans le Midi, où les périodes de sécheresse sont fréquentes et parfois assez prolongées.

Au seul point de vue de la mise en valeur à sa plus haute puissance d'un terrain aussi admirablement préparé, l'établissement d'une distillerie s'imposait à la Société. C'est, en effet, le moyen le plus certain de se procurer des engrais abondants non seulement à bon marché, mais ne coûtant rien ; car il s'agit ici non pas d'une distillerie industrielle opérant n'importe où sur des denrées de n'importe quelle provenance, mais d'une distillerie agricole travaillant les denrées cultivées sur le sol même de production. On conçoit, en outre, que le produit industriel de la distillerie, c'est-à-dire l'alcool, doit nécessairement devenir la source d'un accroissement considérable de profits.

La caractéristique d'une distillerie agricole est qu'elle extrait la quintessence des denrées de distillation sans rien leur enlever de leur valeur intrinsèque comme nourriture pour le bétail, lequel restitue à la terre par les fumures une bonne partie des éléments qui lui ont été enlevés par les récoltes. Ainsi le sol s'améliore, sa productivité augmente ; et les économies réalisées comme engrais et comme élevage abaissent dans de grandes proportions le prix de revient. On voit quels avantages, quels profits doivent forcément résulter de l'adjonction d'une distillerie à une forte exploitation agricole. Ajoutons que les lois douanières qui viennent d'être votées par les pouvoirs publics sont particulièrement favorables à l'agriculture et à l'industrie de la distillation.

Une entreprise agricole, située dans une partie de la France où ne sauraient l'atteindre même les événements les plus graves, reposant sur une forte propriété terrienne, fonctionnant sous les yeux des intéressés, récoltant ses matières premières pour les transformer industriellement en des produits de consommation tels que l'alcool, la viande et le vin, indispensables à l'alimentation publique, une pareille entreprise se recommande d'elle-même à l'intention de tous ceux qui cherchent pour leurs capitaux un emploi solide et rémunérateur.

La distillerie que la compagnie de Gujan et la Teste se propose d'établir sur son domaine avec le produit des obligations offertes au public est une distillerie de topinambours, comme celles si florissantes qui existent dans la Vienne, la Haute-Vienne, en Seine-et-Marne, dans l'Indre, le Loiret, etc., etc.

Nous exposerons dans un prochain article, en même temps que les conditions de la souscription, les garanties exceptionnelles sur lesquelles reposent, intérêts et capital, les obligations de la Compagnie.

ÉTRANGER

CRISE MINISTÉRIELLE EN ITALIE

Tout le ministère italien vient de donner sa démission.

Cette crise a été provoquée par la question financière, qui est toujours le défaut de cuirasse de la politique italienne.

A l'un des derniers conseils des ministres, au moment où l'on discutait les réductions dans le budget proposé par M. Luzzatti, ministre du Trésor, qui demandait entre autres certaines économies sur le budget de la guerre, le général Pelloux, ministre de ce dernier département, a déclaré que non seulement il ne pouvait faire de nouvelles économies, mais qu'il lui fallait encore 15 nouveaux millions pour faire face à des dépenses extraordinaires. Une longue discussion s'est engagée là-dessus et presque tous les ministres ont pris le parti de M. Luzzatti contre le général Pelloux.

Le général persistant dans sa demande, M. di Rudini a remis la démission du ministère tout entier entre les mains du Roi, qui a chargé alors M. di Rudini de recomposer un nouveau ministère.

On croit que M. di Rudini qui approuve

complètement les vues de M. Luzzatti prendra pour programme de son nouveau cabinet un projet d'économies financières encore plus sévère qu'auparavant.

Si telle est réellement l'intention de M. di Rudini, le général Pelloux sera naturellement écarté de la nouvelle combinaison, ce qui indiquera que le gouvernement italien veut faire porter de sérieuses économies sur le budget de la guerre.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 15 avril 1892.

Malgré le peu d'affaires qui se traitent sur notre marché, et l'absence d'ordres des Bourses étrangères qui sont fermées pendant les fêtes, la Bourse est très ferme.

Le 3 0/0 ancien est mieux tenu qu'hier à 96.88; le nouveau à 96.85 et le 4 1/2 à 105.70.

La Rente Italienne remonte à 89.20. L'extérieure reste stationnaire à 59 1/4 et le 3 0/0 Portugais est très ferme à 26 5/8; on augure bien des négociations entre le comité et le délégué du gouvernement. La retraite simultanée du chancelier russe de Giers et du ministre des finances sert de prétexte à quelques offres de Russe nouveau et d'Orient.

L'action de la Banque de France s'échange aux environs de 4.110 fr. Le Crédit Foncier a des demandes à 1.185. La Banque de Paris varie de 515 à 620 et le Crédit Lyonnais se traite à 757. Cette société créée à Jérusalem en une sous-agence placée sous la surveillance de l'agence d'Alexandrie. La Société Générale a des demandes à 466.25.

L'action Immeubles de France est recherchée au comptant à 460 fr.

Les Chemins Economiques valent 406.50.

Informations financières. — Les 4,000 obligations 6 0/0 mises en souscription par la Compagnie agricole et viticole de Gujan et la Teste au prix de 250 fr. sont remboursables par tirage au sort en 25 ans à 300 fr. Ces titres rapportent 15 fr. payables par semestre. Les souscriptions sont reçues au siège de la société, 78, rue de Lafayette, et dans les départements, chez les banquiers ses correspondants.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

LE CHEMIN DE FER DE SAUMUR A CHOLET

Le projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Saumur à Cholet, voté par la Chambre des députés dans sa séance du 4 avril, n'a pu être déposé, par le ministre des travaux publics, sur le bureau du Sénat qu'à la séance de mercredi, avant la séparation du Parlement. Ce n'est donc qu'à la rentrée des Chambres que ce projet pourra être soumis aux délibérations de la haute Assemblée.

Nous sommes assuré qu'aucun retard ne sera apporté à l'accomplissement de cette dernière formalité, car nous apprenons que notre honorable sénateur M. Blavier, membre de la

commission des chemins de fer, s'est fait désigner à l'avance par ses collègues comme rapporteur de ce projet de loi, qui intéresse si vivement notre département.

TEMPÉRATURE

Les nuits deviennent de plus en plus froides. Le thermomètre était ce matin à 3 heures au-dessous de zéro.

On signale déjà bien du mal dans la campagne. Des vignes ont été fortement atteintes ainsi que diverses denrées printanières.

ADMINISTRATION CENTRALE

Par décret en date du 13 avril 1892, rendu par le Président de la République sur la proposition du ministre de la guerre, M. Dauvergne, sous-intendant militaire de 1^{re} classe à Tours, a été nommé sous-directeur des services administratifs au ministère de la guerre, en remplacement de M. le sous-intendant de 1^{re} classe Thoumazou, appelé à d'autres fonctions.

M. Dauvergne remplacera également ce fonctionnaire de l'intendance au sein de la commission de classement des sous-officiers rengagés candidats à des emplois civils ou militaires.

FÊTE DE PAQUES A L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

Grand-messe en musique avec le concours de M. Georges Dupuis, du Conservatoire.

Le soir, aux vêpres, le salut sera chanté par l'éminent artiste.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 14 avril. — Albert-Louis-Georges Rétil, rue de la Visitation.

DÉCÈS

Le 15 avril. — Victor-Alexandre Rone, journalier, 62 ans, à l'Hospice.

ANGERS. — L'explosion de la place Cupif (nouveaux détails). — Le nombre des individus actuellement impliqués dans cette affaire grossit tous les jours; avant-hier, il s'élevait à dix, soit sept hommes et trois femmes.

Les deux dernières arrestations ont été opérées à peu près dans les circonstances suivantes :

Sur la place Cupif habite un nommé Fayet, marchand de chiffons; en interrogeant les témoins, le juge d'instruction apprit que Fayet avait livré certains objets suspects aux auteurs soupçonnés de l'attentat; il fit appeler cet homme à son cabinet et le questionna. Dans ses réponses, Fayet se compromit au point qu'il fut écroué.

Mercredi matin, plusieurs individus apportèrent, à l'entrée de l'évêché, un pochard ivre-mort et disparurent. La police fut prévenue;

son retenait, mais que le cœur entraînait, et décida à traverser le jardin.

Il s'était promis d'être très réservé, première capitulation avec sa conscience.

De son côté, Armande se promettait d'être adroite comme une femme, et de ne pas laisser deviner le fond de sa pensée.

C'était donc presque en combattants qu'ils allaient l'un vers l'autre.

André Rémy vit sortir la jeune fille, puis la vit seule se diriger vers l'allée des marronniers; il fit alors un détour, de façon à prendre l'allée par l'autre bout, afin que la rencontre parût toute naturelle, si quelque indiscret se permettait de les surveiller.

Armande, qui ne le voyait pas d'abord, s'était avancée jusqu'au milieu de l'allée, à petits pas, mais le cœur lui battait fort.

On le comprendra sans peine; c'était son premier rendez-vous, et puis elle se disait :

— S'il n'allait pas venir ?

En effet, ce fier jeune homme, qui domptait tout le monde, ne méprisait-il pas la jeune fille qui faisait ainsi les premières avances ?

Elle en était là de ses réflexions, lorsque son oreille perçut le bruit d'un pas sur le sable au-devant d'elle.

LE

FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Deuxième Partie: L'expiation du Fils

V — SOUS LES MARRONNIERS

(Suite)

Oh ! ce n'était pas une démarche irrésolue, ni même irrégulière qu'elle faisait ; non. Elle avait eu soin d'y oublier sa broderie la veille en venant chercher son grand-père, et il était absolument naturel qu'elle vint la chercher.

Lorsqu'elle ouvrit la porte, André Rémy, qui croyait que M. Martel entrerait, continua d'écrire ; mais il entendit le frôlement de la robe et se leva vivement.

— Pardon, mademoiselle, dit-il, je m'attendais si peu à votre visite, que...

Il était tout ému.

Armande souriait.

— Ne vous dérangez pas, dit-elle ; je cherche depuis ce matin cette broderie, que j'ai oubliée ici. Je croyais l'avoir perdue, lorsque la pensée m'est venue qu'elle pouvait être dans le

cabinet de mon grand-père... Je vous laisse à vos occupations.

André Rémy salua et reprit sa place au bureau.

Armande ne put s'empêcher de faire un petit geste de dépit.

— A propos, dit-elle, puisque le hasard me fait vous rencontrer, monsieur André, j'avais quelque chose à vous communiquer.

— A moi, mademoiselle ?

— Quelque chose de très sérieux.

— Je vous prie de croire que je vous écoute avec la plus grande attention.

— Seulement, ce sera un peu long, et je craindrais que nous fussions dérangés.

— Je vais donner l'ordre de...

— Non, non, on m'a vu entrer, et je ne dois pas rester seule avec vous plus longtemps.

— Alors que dois-je faire ?

— Venez ce soir vous promener sous les marronniers du jardin ; j'y serai avec grand-père.

André Rémy fit un geste de surprise qu'Armande interrompit.

— Ne manquez pas, surtout ; il s'agit de faire à nous deux une bonne action.

Sur ces mots, la jeune fille ouvrit la porte et s'enfuit, un peu troublée par l'idée du rendez-vous qu'elle venait de donner.

André Rémy était resté stupéfait.

— Elle ne m'épargnera rien, se dit-il ; que faire ? Je ne puis me dispenser d'aller à ce rendez-vous. Comment a-t-elle osé me le donner ? Il est vrai que M. Martel y sera. Cependant, en y réfléchissant bien, il est impossible que M. Martel, que je vois toute la journée ici, choisisse le soir sous les arbres pour me parler.

Et il continuait ses réflexions.

— S'il voulait m'offrir la main de sa petite-fille, il ne viendrait pas avec elle ; ce n'est pas cela. Armande m'aime, je ne puis en douter ; et moi, je l'adore, ce dont elle s'aperçoit sans doute ; elle veut me forcer à le lui dire. La bonne action dont elle pare sa démarche est un prétexte honnête.

Toute la journée, il se demanda s'il devait aller sous les marronniers, ou s'il devait rompre d'un seul coup avec ses hésitations.

Il était certain que, s'il n'allait pas au rendez-vous, Armande ne lui reparlerait jamais. D'autre part, c'était bien cruel.

Le soir vint, et le jeune homme, que la rai-

on se demandait si cet homme était malade ou pris de boisson ; il était pâle, ne parlait point, avait les yeux presque vitrés et les membres sans consistance, mais il respirait assez bien. Un agent le fit transporter en voiture à la place Copif.

Au bout de quelques heures, l'inconnu allait mieux ; on constata alors que la cause de son état comateux venait d'une trop grande absorption d'alcool. C'était un nommé Le Floch, habitant faubourg Saint-Michel, n° 86. Justement cet homme était recherché par la police. On avait raconté qu'il détenait de la dynamite à son domicile, qu'en outre il proférait souvent de terribles menaces contre ses voisins, leur annonçant qu'il allait les faire sauter.

Dans la matinée de jeudi, M. le commissaire central et six autres agents allèrent opérer une perquisition au n° 86 ; ils trouvèrent une boîte contenant une poudre quelconque ; mais on ne croit pas que cette découverte ait une importance sérieuse.

Toutefois, Le Floch a été maintenu en état d'arrestation. Dans l'après-midi, il a été amené au juge d'instruction et interrogé. Cet individu ne travaille pas ; il est redouté dans le quartier.

Aux cimetières. — Des ouvriers sont occupés en ce moment à réparer le monument élevé dans le cimetière de l'Est à la mémoire des soldats morts dans la catastrophe du pont de la Basse-Chaine, en 1850.

Nous croyons que sous peu de jours ces travaux seront terminés et que la Société des Anciens Militaires pourra faire placer une plaque commémorative, ainsi qu'elle en a décidé.

On nous informe que, depuis l'inauguration du cimetière de l'Est, quarante mille personnes y ont été enterrées.

Quant au monument à élever, au cimetière de l'Ouest, pour les enfants de l'Anjou morts pour la Patrie, on nous assure que les travaux vont commencer très prochainement.

(Petit Courrier.)

Un bruit. — Nous avons raconté, sous réserves, dit le *Patriote*, que l'un des cantiniers de la caserne Desjardins avait été mis en cellule parce qu'il avait frappé, dans son établissement, un caporal. Le fait est parfaitement exact. On nous assure que le cantinier sera poursuivi devant le conseil de guerre sous l'inculpation de voies de fait envers un supérieur en dehors du service. Espérons encore que les choses s'arrangeront et qu'on ne traitera pas devant la justice militaire un excellent sujet qui a passé quinze années au régiment où il avait été d'abord enfant de troupe. Les circonstances atténuantes ne manquent pas, d'ailleurs. Tous ceux qui ont passé par la caserne savent, en effet, à quoi s'en tenir à ce sujet ; les gradés trouvent très plaisant de s'amuser aux dépens du cantinier et ne dédai-

gnent point, comme on dit au régiment, de *chahuter* avec lui. Ces faits se renouvelent chaque jour, et on pourrait dire, sans être taxé d'exagération, à chaque instant. Tous les soldats ont été témoins de scènes de ce genre.

Nous ne savons pas exactement comment dans l'espèce la scène s'est passée et si le cantinier a été le provocateur, mais il nous semble que, dans une affaire aussi délicate, étant donné le laisser-aller habituel qui se remarque à la cantine, il sera nécessaire de faire une enquête très minutieuse, afin d'établir les responsabilités de chacun.

On nous dit, par ailleurs, que ce n'est pas le caporal qui a porté plainte, mais un autre gradé, qui n'a pas même été témoin de la scène. Tout cela est bien bizarre. D'autre part, on nous assure que, jamais peut-être, une poursuite, née dans de semblables conditions, n'avait été dirigée contre un cantinier que la plupart des gradés traitent, dans son établissement, au moins, comme un égal, le tutoyant presque toujours.

Double suicide au Mans

Jeudi matin, un journalier, se rendant à son travail, a découvert sur les bords de la Sarthe les corps d'un homme et d'une femme étroitement liés ensemble avec une longue courroie. Les cadavres portaient à la tempe droite une blessure causée par une balle de revolver. Cette arme se trouvait d'ailleurs aux pieds des malheureux. On ne tarda pas à établir l'identité des deux inconnus : ce sont M. et M^{me} Marillier, demeurant au Mans, rue Beauverger.

Le mari, âgé de trente et un ans, était dessinateur et faisait fonction de contrôleur du matériel à la Compagnie d'Orléans. Très intelligent, il semblait destiné à un brillant avenir. M^{me} Marillier, une jolie brune, n'avait que vingt-huit ans.

Depuis longtemps, les jeunes époux, qui s'aimaient beaucoup, étaient rongés par des chagrins de famille — chagrins que l'on ne connaît pas et, à diverses reprises, ils avaient manifesté l'intention d'en finir avec la vie. A un de leurs amis, ils ont tenu ce propos il y a quelques jours : « Si mercredi nous n'avons pas la réponse à une lettre que nous venons d'expédier, nous nous détruirons. » Comme on le voit, M. et M^{me} Marillier ont mis leur funeste projet à exécution.

Résolu à se tuer le soir même, les deux désespérés ont voulu passer joyeusement leurs derniers moments. Ils se sont rendus dans un restaurant situé sur la Sarthe, ont pêché pendant toute l'après-midi de mercredi, puis se sont fait préparer à dîner. Le repas assez copieux a été très gai. A dix heures, après avoir chanté et joué aux cartes comme deux amants qui se récréent avant de regagner leur logis, ils se sont retirés. Deux heures après, ils avaient cessé de vivre.

dément, que je n'ai pas osé le réveiller.

— Vous avez agi prudemment, mademoiselle.

— Mais nous causons là, debout, il y a là un banc ; voulez-vous prendre place près de moi ?

— Certes, mademoiselle.

Ils s'assirent, puis Armande lui dit plus bas :

— Je vous remercie d'être venu, monsieur.

— Pouvez-vous douter de mon empressement à venir ? Vous m'avez dit qu'il s'agissait d'une bonne action.

— C'est vrai, et vous me rappelez le but de ce... rendez-vous, car c'en est presque un que je vous ai donné.

— La fin justifie les moyens, dit sentencieusement André Rémy.

La glace avait de la peine à se rompre entre ces deux êtres si prêts cependant à se comprendre.

(A suivre.)



LE GRESHAM fondé à Londres en 1849
Assurances sur la Vie, établie à Paris en 1854
Risques Guerre, Voyages, Doul, Suicide garantis.
Rentes viagères payables sans frais
Souscrites depuis le 1^{er} Jan 90 : 234 Millions 800.000 fr.
Liquides disponibles le 1^{er} Jan 90 : Un Million 668.812.558 fr.
Prospectus et renseignements gratuits. Ecrire à
à Paris, dans les bureaux de la G^o, 30, r. de Provence

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre, à Saumur.

M. Marillier a dû tuer sa femme et se suicider ensuite. La mort, au dire du médecin légiste, a été instantanée. Les deux cadavres ont été transportés à l'hospice.

LE VENDREDI-SAINT A BORD

A l'occasion du Vendredi-Saint, le vice-amiral préfet maritime de Brest avait communiqué avant-hier à tous les chefs de service l'ordre du jour suivant :

« Demain matin, à huit heures, tous les bâtiments en rade et dans le port amèneront leur pavillon à mi-mât, et mettront leurs vergues en pantenne.

» Tous les établissements maritimes arboreront leur pavillon ; le vice-amiral Lefebvre, commandant supérieur de la rade, fera tirer un coup de canon de demi-heure en demi-heure à partir de 10 heures jusqu'au coucher du soleil.

» Les mêmes dispositions seront observées le lendemain jusqu'au moment où les cloches seront mises en branle ; à ce moment les pavillons seront hissés à bloc, les vergues dressées, et il sera tiré en rade une salve de vingt et un coups de canon ».

BOURSE DE PARIS

Du 15 Avril 1892

3 0/0	96 80
3 0/0 nouveau	96 80
3 0/0 amortissable	97 75
4 1/2	105 70

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

AVRIL 1892

Excursions aux stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne: Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classe sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe, 86 fr. ; 2^e classe, 63 fr. — Durée : 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours ; Loches, et retour à Tours ; Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

2^e itinéraire : 1^{re} classe, 54 fr. ; 2^e classe, 41 fr. — Durée : 15 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours ; Loches, et retour à Tours ; Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2, pour des points situés sur

l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Il a été trouvé, aujourd'hui samedi 16, vers une heure, sur le quai Saint-Nicolas, UN TROUSSEAU DE CLEFS.

S'adresser au bureau du journal.

Dernières Nouvelles

Paris, 16 avril, 12 h. 40 soir.

Un télégramme de Dijon annonce que l'assassin Charton a été exécuté ce matin.

En apprenant que c'était aujourd'hui samedi, Charton a dit : « Je finis bien la semaine ! »

Avant la toilette, Charton s'est entretenu avec l'aumônier ; il a bu un verre d'eau-de-vie, et a témoigné un grand sang-froid jusqu'au dernier moment. Il est mort courageusement.

HAVAS.

Trois avantages considérables

Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils peuvent encore profiter des trois avantages importants dont nous les avons déjà entretenus, s'ils souscrivent de suite au *Dictionnaire des dictionnaires*. Nous reproduisons plus loin les conditions avec le bulletin de souscription.

Utile à savoir

Si vous manquez d'appétit, si la langue est chargée, la tête lourde, soyez certain que les muqueuses de l'estomac et des intestins sont chargées de bile et de glaires. Dans ce cas, n'hésitez pas un instant, ayez recours aux **Pilules Gicquel** ; elles pourront vous éviter bien des maladies. Sous leur heureuse influence l'appétit reparaitra bien vite, les digestions deviendront faciles, les maux de tête, les étourdissements disparaîtront aussitôt.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelles, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des **Pilules Martiales** le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les **Pilules Purgatives de Ch. Vaidy**.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Grand choix d'articles de Pâques

Oufs candis et décorés, Oufs chocolat unis et décorés, Articles de luxe, Paniers garnis, Porcelaine, Fantaisies pour garniture d'œufs, etc., etc.

Bolles et Coffrets pour Baptême, haute nouveauté.

La Maison P. ANDRIEU se recommande par ses articles de 1^{er} choix, vendus à des prix exceptionnels défiant toute concurrence.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Dermite, etc.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *psoriasis* (pelliçules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

VENTE SUR LICITATION DE LA TERRE DE MORAINS

Consistant en :

**Château avec Cour, Caves, Jardins et chapelle,
CLOS DE VIGNES, MAISONS, TERRES, PRES ET BOIS TAILLIS**
Le tout situé COMMUNE DE DAMPIERRE.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, le MERCREDI 27 AVRIL 1892, heure de midi.

I. — 1^o Le CHATEAU DE MORAINS, comprenant : bâtiments d'habitation, cour, écurie, remises, caves, chapelle ;

2^o Le CLOS dit de MORAINS ou le TERTRE, entouré de vieux murs, d'une contenance de 4 hectares 76 ares 75 centiares ;

3^o Un jardin potager, d'une contenance de 82 ares 77 centiares, complètement entouré de murs ;

4^o Un petit logement en cave ouvrant sur une petite cour ;

Mise à prix, trente-deux mille deux cents fr., ci. 32,200

NOTA. — En sus de son prix d'acquisition, l'adjudicataire de ce lot sera tenu de prendre le mobilier garnissant le château à l'estimation fixée dans l'inventaire dressé par M^e LELIÈVRE.

II. — 1^o Une MAISON dite LE HUREAU, comprenant : maison d'habitation, avec diverses servitudes, cave, cour et jardin ;

2^o Une partie du CLOS-DE-LA-CORDE, d'une contenance de 4 hectares 10 ares 60 centiares ;

3^o Un pré et quetier, compris entre la route de Saumur à Chinon et la Loire, d'une contenance de 3 hectares 30 ares environ.

Mise à prix, vingt-neuf mille sept cent trente fr., ci. 29,730

III. — Le CLOS-DE-FERRONNIÈRES, complètement entouré de murs, d'une contenance de 1 hectare 18 ares 74 centiares ;

Mise à prix, quatre mille trois cents fr., ci. 4,300

IV. — 1^o Une MAISON avec jardin derrière, située au carrefour de Dampierre, actuellement occupée par le bureau de tabac ;

2^o Un pré, joignant d'un côté au nord la Loire, d'une contenance de 2 hectares 91 centiares.

Mise à prix, dix mille deux cent cinquante fr., ci. 10,250

V. — 1^o Le SURPLUS DU CLOS-DE-LA-CORDE, d'une contenance de 5 hectares 16 ares 77 centiares ;

2^o Une vigne rouge, à l'angle sud-est du Clos-de-la-Corde, d'une contenance de 81 ares 60 centiares.

Mise à prix, dix-sept mille six cent soixante-dix fr., ci. 17,670

VI. — LE CLOS-DU-FIÉ-GARNIER, complètement entouré de murs, contenant 2 hectares 15 ares 26 centiares.

Mise à prix, sept mille quarante-cinq fr., ci. 7,045

VII. — 1^o Un Terrain, partie en vigne, partie en terre, partie en bois, sis à LA FOLIE, contenant 4 hectares 70 ares 65 centiares ;

2^o Le CLOS-DE-LA-SEIGUIÈRE, contenant 2 hectares 12 ares 72 centiares ;

3^o Le CLOS de SOUS-LE-VEAU ou SOUS-LES-CAVES, contenant 74 ares 73 centiares.

Mise à prix, treize mille deux cent trente fr., ci. 13,230

VIII. — Cinq autres morceaux en vigne, terres et bois taillis, situés au FIÉ-Garnier, extérieur, en Pavignol, sur la Treille, au Clos-Marchand et aux Eripes, sur des mises à prix diverses dont le total atteint le chiffre de quatre mille deux cent quatre-vingts francs, ci. 4,280

Total des mises à prix, 118,705 francs, ci. 118,705

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire,

V. LE RAY.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

BAISSE DE PRIX

Sucre 1 ^{er} choix, le kil.	1.05	Spécialité de Cafés Grillés	
Sucre acé	1.15	Bonne qualité le 1/2 kil.	2.35
Bougie bonne qualité, le paquet	0.80	1 ^{re} qualité	2.60
Bougie à trous	1.30	Bon mélange	2.80
Alcool à brûler (sans odeur) le lit.	1.30	Mélange exquis	3.00
Gruyère 1 ^{er} choix, le 1/2 kil.	0.85	Chocolat Menier, le 1/2 kil.	1.60

Exposition d'Articles de Pâques

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Changement de Domicile

A partir du 15 avril 1892, la BOUCHERIE de M. GUILLOISEAU est transférée de la rue Nationale dans la rue d'Orléans, en face l'ancien hôtel d'Anjou.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite

1^o DEUX CHAMBRES hautes et petit jardin.

2^o UN PAVILLON, composé de cave, au rez-de-chaussée, une chambre au 1^{er}, grenier, servitude et jardin, contenant environ 28 ares.

3^o UNE MAISON, composée de grenier et nombreuses servitudes, avec jardin, contenant environ 26 ares 45 centiares.

Le tout situé impasse du Chardonnet.

S'adresser à M. CHAMBOURDON, au Pont-Fouchard.

A LOUER

présentement, sur les bords de la Loire.

JOLIE PROPRIÉTÉ

Ecuries complètes, jardin, prairies.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

MAISON

Rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M^{me} V^e NANCHEUX, quai de Limoges, n^o 66.

A CÉDER

DE SUITE

Un Atelier de Serrurerie

Avec outillage complet.

BONNE CLIENTÈLE.

S'adresser à M. PINEAU, entrepreneur de serrurerie, 6, rue Brault, à Saumur, ou à M. L. PROUST, 43, rue Dacier.

A CÉDER

Pour cause de décès

Magasin de bois du Nord et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

A LOUER

Au Pont-Fouchard

MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOUILLAU.

A LOUER

MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Actuellement occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

6 volumes grand in-4 à 3 colonnes

Il y a dans ce vaste recueil environ QUATRE-VINGTS MILLIONS DE LETTRES, c'est-à-dire la contenance de 80 volumes in-8^o ordinaire.

TROIS AVANTAGES très importants seront accordés à ceux qui enverront leurs adhésions avant que ces conditions soient révoquées.

1^o Ils pourront prendre rang, comme il vient d'être dit, parmi les souscripteurs privilégiés, en signant le bulletin ci-dessous ou le même libellé ;

2^o Ils recevront, à titre de GRACIEuseté, la Vie des saints, en quatre volumes, de Mgr Paul Guérin, ou des volumes équivalents ;

3^o Le Dictionnaire des dictionnaires va recevoir son couronnement par un magnifique volume de Supplément illustré (quatre mille gravures), avec de nombreux développements de texte et beaucoup d'additions.

Au lieu de payer le prix total, les souscripteurs privilégiés pourront l'acquiescer en ne versant qu'une somme de très peu d'importance ; le restant du prix sera porté à leur compte de reconstitution du capital, à valoir sur les dividendes.

N.-B. — Ci-joint un bulletin de souscription, payable par versements trimestriels. — On peut aussi payer en deux fois : 90 fr. fin juin 1892, et 90 fr. fin octobre 1892. — Celui qui paie comptant, c'est-à-dire 30 jours après la réception de l'ouvrage, bénéficie d'un escompte de 10 fr. et ne verse que 170 fr. au lieu de 180. — Des avantages d'un autre genre sont accordés aux SOUSCRIPTIONS ORDINAIRES NON PRIVILEGIÉES, dont le nombre est considérable.

Bulletin de Souscription

Je, soussigné

demeurant,

déclare souscrire

de 180 francs pour la publication intitulée LE DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, me donnant droit à un exemplaire de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit, au moyen de dividendes qui seront établis chaque semestre, et payés dans le cours du suivant, et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre de Mgr PAUL GUÉRIN, après avoir reçu l'ouvrage complet, comme suit : 45 francs au 15 juillet ; 45 francs au 15 octobre 1892 ; 45 francs au 15 janvier ; 45 francs au 15 avril 1893.

Fait à

Signature :

le

Préciser d'indiquer en toutes lettres le nombre de parts et d'exemplaires de l'ouvrage, et renvoyer le présent bulletin à

M^{re} Paul GUÉRIN, Avenue de Déols, 56, à Châteauroux (Indre)

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et le gare qui dessert la localité

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE

de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

M. HARDY appelle l'attention de sa clientèle sur la fabrication d'œufs de pâques en chocolat préparés par lui-même.

Ce chocolat de première qualité, d'un goût exquis, dépourvu de tout vernis, ne s'est pas fait jusqu'à ce jour et ne se trouve que chez lui.

Grand assortiment d'objets de fantaisie pour Œufs de Pâques
Spécialité de Dragées faites à la main.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR